

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 14 février 2022

CD20220214_52
id. 6207

Le 14 février 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 10

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

Mme COLOMBIE (pouvoir à M. BESIERS), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme DUCASSE (pouvoir à M. BEQ), Mme LE CORRE (pouvoir à M. BAYLET)

Sont absents :

M. ASTRUC

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DELIBERATION

ÉTUDE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE FLUVIALE LE LONG DU CANAL EN TARN-ET-GARONNE

Le Département en partenariat avec Voies Navigables de France (VNF), en charge du canal des 2 Mers, s'est positionné comme un acteur de la valorisation du secteur touristique, notamment via l'opération de mise en valeur du site de la pente d'eau de Montech et la réhabilitation de la machine.

Sur cette valorisation, il est noté que le bilan de la première saison touristique affiche une bonne fréquentation qui s'illustre dans le classement du site de la pente d'eau comme le 5^{ème} site le plus visité en Tarn-et-Garonne sur la saison 2021.

Aujourd'hui, et toujours en partenariat avec Voies Navigables de France, le Département est appelé à poursuivre son action en matière de développement de l'offre touristique fluviale le long du canal en lien avec ses actions menées au titre du réseau des vélos voies vertes et des aménagements qu'il y a réalisés.

En préalable à tout positionnement de la collectivité, il convient de mesurer l'opportunité d'une telle action au terme d'une étude d'itinéraire sur le canal latéral à la Garonne en Tarn-et-Garonne comprenant :

- un état des lieux touristiques : sites naturels, culturels, patrimoniaux, activités de loisirs...
- un état des lieux portuaires sur Montauban, Montech et Moissac-Castelsarrasin,
- une insertion des ports dans le développement économique et touristique du territoire,
- une stratégie de marque territoriale et de promotion du territoire,
- l'étude des retombées économiques et pérennité économique des infrastructures portuaires (étude tarifaire, business plan).

Plusieurs enjeux se dessinent :

1 – Faire du canal latéral, une destination d'itinérance touristique et innovante s'inscrivant dans le concept de "slow tourisme" (tourisme du temps choisi, ressourcement et respect de l'écosystème) développé au travers des aménagements du site de la Pente d'eau de Montech, en lien avec la vélo voie verte du canal des 2 mers ;

2 – Structurer et renforcer l'offre de tourisme fluvial existante ;

3 – Assurer des retombées économiques sur le territoire, via une meilleure lisibilité de l'offre touristique, l'augmentation du flux des clientèles navigant sur l'itinéraire canal latéral à la Garonne pouvant induire un rallongement de la durée des séjours. Un impact positif sur l'emploi est envisageable au travers de la création de nouveaux équipements ou de services dédiés ;

4 – Rechercher et étudier de nouveaux partenariats, notamment sur la gestion des ports.

Le coût de l'étude est évalué à environ 100 000 € HT. VNF propose de participer à hauteur de 50 %. Les 50 % restant seraient à répartir entre le Département et les collectivités gestionnaires des ports dont la participation sera recherchée considérant l'intérêt que représente pour les villes concernées, les résultats de l'étude.

Dans ce contexte et dans un souci de cohérence d'action, le Département propose de porter cette étude afin d'apporter une dimension départementale non seulement au projet d'exploitation des ports mais également en termes de développement du tourisme fluvial inscrit dans les thèmes que devra développer le nouveau schéma départemental du tourisme sur la mandature en cours.

Une rencontre en préfecture, le 11 janvier 2022, a permis au Département de se saisir de cette opportunité en se positionnant comme chef de file sur cette action en proposant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette étude afin de fédérer les collectivités gestionnaires de ports en Tarn-et-Garonne, mais également les collectivités qui pourraient initier des projets touristiques en lien avec le tourisme fluvial, de manière à générer les conditions favorables à un meilleur développement touristique et des retombées économiques pour le département.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, insertion, tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, le lancement de l'étude de développement du tourisme fluvial le long du canal des 2 mers, pour un coût estimé à 120 000 € TTC étant précisé que le Département assurera la maîtrise d'ouvrage ;

- Approuve l'inscription d'une enveloppe de 120 000 € au budget départemental 2022 sur la ligne budgétaire 617 SF 94 du programme 029 – opération 006 – enveloppe E11, pour cette phase d'étude de nouveaux potentiels sur l'économie touristique fluviale autour du canal ;
- Donne délégation à la commission permanente pour approuver les conventions de partenariat qui en découleront au titre des cofinancements de l'étude.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL